

Écrit par jmp

Jeudi, 11 Juin 2015 07:17

Des vidéos, des photos liées à l'Aikibudo, apparaissent sur les réseaux sociaux , en particulier sur internet, sans que les autorisations nécessaires aient été demandées en amont.

En effet, toute diffusion de stages, de démonstrations ...sur des pages publiques, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du CERA, et donc auprès de leurs organisateurs. Ces diffusions sont la propriété de l'Aikibudo, et pénalisent l'utilisation que nous souhaitons en faire, comme par exemple, la perte de l'inédit .

Merci à tous d'alerter ceux qui, croyant bien faire, se mettent en marge de la légalité .

